



SE-UNSA de la Gironde
33bis, rue de Carros
33800 Bordeaux
05.57.59.00.30
33@se-unsa.org

Bordeaux, le 1^{er} février 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes dans la phase de mise en œuvre de la réforme des rythmes et c'est un bouleversement important pour notre département où les écoles fonctionnent à 4 jours depuis 20 ans.

Nous souhaitons tout d'abord dénoncer l'instrumentalisation de la crispation que suscite cette réforme pour rejeter en bloc la loi d'orientation. Nous soutenons cette loi car nous sommes favorables à la reconstruction de la formation des enseignants, favorables au socle commun et à l'articulation organisée entre l'école primaire et le collège. Nous soutenons également la création des 60 000 postes et la scolarisation des moins de 3 ans, le plus de maîtres que de classes et l'élaboration de nouveaux programmes et la rénovation du collège unique.

Sur la question des rythmes, des positionnements de fond divergents s'expriment. Le Se-UNSA, conscient que la journée des enfants de maternelle et d'élémentaire est la plus longue d'Europe, a pris acte des conclusions des travaux scientifiques menés sur les rythmes de l'enfant qui indiquent que la priorité doit être donnée à la diminution de la durée de la journée scolaire. Nous avons ainsi de longue date pris parti pour une répartition hebdomadaire des temps d'enseignement sur 4.5 jours.

Toutefois nous continuons à défendre des améliorations sur cette question sur le plan national :

- En effet, malgré la réforme la France restera le pays qui comptabilise le plus d'heures de classe. Nous pensons par conséquent que la réforme devrait dégager davantage de temps et nous prôtons un abaissement à 23 heures face aux élèves par semaine.
- Nous continuons à considérer en outre que le passage à 4 jours et demi implique des frais supplémentaires c'est pourquoi nous revendiquons l'obtention d'une indemnité de 100 euros mensuels et le relèvement du ratio d'accès à la hors-classe pour offrir enfin à toutes et à tous de réelles perspectives de carrière (actuellement seul 2% de collègues passent à la HC, c'est le ratio le plus faible de tous les corps de professeurs)



Nous portons parallèlement les inquiétudes locales sur les aspects techniques de cette réforme :

- Nous souhaitons qu'une réelle concertation locale ait lieu car nous estimons que la question des rythmes relève d'une approche plurielle et qu'il faut la penser dans la complémentarité éducative. Pour cela du **temps** est nécessaire. De plus, il faut préciser les **modalités** de mise en œuvre de la concertation pour qu'un véritable projet éducatif partagé soit élaboré.
- Nous voulons également redire que beaucoup de mécontentements naissent du flou et que les attentes de textes réglementaires et de « marche à suivre » pour les enseignants et les directeurs sont réelles. Nous souhaitons connaître l'état de votre réflexion sur l'application de la réforme.
- Parce que le temps de l'enfant à l'école est éminemment pédagogique, nous souhaitons par ailleurs que les équipes enseignants soient accompagnées et soutenues par les IEN dans leur démarche de travail avec les mairies afin d'éviter l'élaboration de scénarios concurrents par la Mairie et le conseil d'école. Les collègues vivent en effet ici ou là des rapports de force avec les municipalités, certaines prenant encore appui sur le dossier de presse et sur des éléments que ne reprend plus le décret (la sortie à 16h30 par exemple). Ils se sentent abandonnés et craignent de se voir imposer une organisation qu'ils n'approuvent pas. Là encore les enseignants ont besoin que leur soit réaffirmée votre engagement que les conseils d'école soit systématiquement consultés et que leur scénarios soient étudiés au même titre que celui des municipalités. Des demandes de report à 2014 dans les zones où l'état des débats et les moyens à disposition obèrent une mise en œuvre pour 2013 seront d'ailleurs à soutenir et il faut entendre les situations particulières de ces collègues.
- Nous souhaitons accompagner les enseignants experts de leurs propres problématiques en vous soumettant leurs difficultés. Tout d'abord, pour que chacun puisse faire des choix au mouvement en adéquation avec ses impératifs personnels, nous souhaitons que la direction académique établisse une cartographie faisant apparaître quelles communes appliquent la semaine de 4 jours et demi avant la période de saisie des vœux. Les collègues ont besoin de savoir ce qu'il en sera des temps partiels. La non parution de la circulaire sur ce point suscite de fortes inquiétudes : ceux qui veulent être réintroduits à temps complet ont peur d'être maintenus à temps partiel, ceux qui souhaitent des 50%, 75% ne savent pas comment ces temps s'articuleront. D'autres encore attendent de savoir quelle sera la scolarité de leur enfant. L'angoisse des remplaçants est palpable, comment organiser son temps personnel sans savoir l'organisation de la semaine d'une école de remplacement à l'autre, comment garantir un non dépassement des 24 heures face au groupe classe, de l'heure d'APC, des heures supplémentaires seront-elles versées ? Les frais de déplacements seront-ils réétudiés ? Comment s'organiseront les décharges des directeurs ?

Ensuite, notre département est aussi largement rural. Les difficultés y sont spécifiques, l'allongement de la pause méridienne et des taux d'encadrement élargis apparaissent comme de vraies fausses solutions. Les jeunes enseignants des classes uniques verront leur présence à l'école augmenter et devront partager l'unique pièce que constitue l'école avec le périscolaire entre midi et deux heures trente. Ils ne pourront ni rentrer chez eux, ni préparer ou corriger



sereinement. Il faudra entendre les angoisses de ces débutants esseulés qui ont déjà été les victimes d'une formation initiale réduite.

Sachez enfin, Monsieur le Directeur Académique, que les tensions s'exacerbent du côté de la direction d'école. A juste titre, les directeurs, sont au confluent des demandes, interrogés par les parents et les collègues, recherchant les informations permettant de contenir les agacements. Les directeurs sont en première ligne pour animer et conduire les conseils de maîtres sur ces débats, pour assurer le dialogue et la cohérence avec les partenaires de l'école. C'est encore une tâche et un stress supplémentaires pour ces oubliés de la refondation, alors que seules une poignée d'écoles reçoivent encore une aide administrative (il y avait aux dernières nouvelles 11 EVS assignées à cette tâche).

Vous pouvez l'entendre, Monsieur le Directeur Académique, les attentes sont fortes. Nous souhaitons que les points soulevés trouvent des réponses pour que les équipes retrouvent de la sérénité.

S'agissant de l'ordre du jour, nous espérons que la création de 151 postes dans le 1^{er} degré, permettra l'entrée dans notre département de collègues en situation de séparation de conjoints. Ces situations douloureuses de familles écartelées, financièrement affaiblies, parfois obligées de renoncer à un métier choisi avec les conséquences que cela implique sur l'avancement et la retraite doivent trouver une issue favorable.

Les élus SE-UNSA à la CAPD, Céline GRAVELLIER, Virginie MERLE, Marianne FAVIER, Guillaume CANTON